



Procès-verbal

de la rencontre extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas
tenue en mode virtuel le jeudi 5 juin 2025 à 19 h

Tous les documents reliés à cette rencontre et nommés dans ce procès-verbal sont accessibles à tous sur demande ou au secrétariat de l'école.

Présences :

Membre / Fonction	Présence	Absence
Présidente	Mme. Marie-Claude Chaumont	
Parent - Vice-présidente	Mme. Mélodie Benoit	
Parent - Représentante au comité de parents	Mme. Sophie Rollin	<i>Se joint à 19h08</i>
Parent	Mme. Caroline Perreault	<i>Se joint à 19h12</i>
Parent	Mme. Julie Dauphinais	
Parent	Mme. Geneviève Gauthier	
Parent	Mme. Fatima Darid	
Représentante enseignante	Mme. Caroline Léveillé	
Représentante enseignante	Mme. Isabelle Bonami	
Représentant enseignant	M. Mathieu Le Gal	
Représentante enseignante		<i>Mme. Julie Turcotte</i>
Représentante du soutien		<i>Mme Marie-Claude Cadieux</i>
Représentante du soutien	Mme. Mélanie Girard	
Représentante du soutien	Mme. Linda Rouleau	
Direction adjointe		<i>Mme. Sylvie Trudel</i>
Direction	M. Alain Labonté	

1. Ouverture, présence et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h03.

Mme Danny Lévesque, membre substitut, se joint à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'adopter la proposition d'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.24-25/58

3. Budget initial 2025-2026

3.1. Adoption du budget initial

M. Labonté présente la répartition du budget initial prévisionnel pour l'exercice financier 2025-2026. Le budget présenté est conservateur et équilibré. M. Labonté répond aux questions des membres.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026



ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par Mme Geneviève Gauthier

D'ADOPTER et DE SOUMETTRE pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.24-25/59

3.2. Adoption des règles de transférabilité

M. Labonté présente la résolution concernant les règles de transférabilité pour l'exercice financier 2025-2026.

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par Mme Julie Dauphinais

D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes:

"Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement"

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ.MST.24-25/60

4. Clôture de la séance

M. Mathieu Le Gal propose que la séance soit levée, il est 19h23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ-MST-24-25/61

Marie-Claude Chaumont, présidente

Alain Labonté, directeur